

Fiche signalétique

Clean-Out

Date de publication : 28/11/2014 (j/m/a)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Clean-Out

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097, Guelph (ON) N1H 8K1
519-821-3633

Numéro de téléphone d'urgence : À toute heure, 613-787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	N° de CAS
Hydroxyde de sodium	3 to 5	Aucune donnée	1310-73-2

Synonyme : Aucun.

Famille chimique : Surfactant.

Usage(s) du produit : Nettoyant pour réservoir de pulvérisation agricole.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Propriétés physiques : Liquide limpide rouge à odeur grasseuse.

Voies d'administration : Les yeux, la peau, par ingestion ou par inhalation.

Symptômes d'une exposition aiguë : Le contact direct avec les yeux ou la peau risque de causer une irritation et des brûlures graves. Peut causer une irritation respiratoire.

Effets de l'exposition chronique : Inconnus.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Pratiquer la respiration artificielle **SEULEMENT** si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas ET s'il y a absence de pouls.

Contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Ingestion : Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Si la victime n'est pas évanouie et n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire 200 à 300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau.

Avis au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique; traiter selon les symptômes.

5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'éclair : > 93 °C.

Température d'auto-ignition : Aucune donnée.

Limite d'inflammabilité (inférieure) : Aucune donnée.

Limite d'inflammabilité (supérieure) : Aucune donnée.

Moyens d'extinction : En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

Techniques de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

Autres risques d'incendie ou de feu : Aucuns.

6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

Protection environnementale : Empêcher tout dégagement subséquent d'atteindre le sol ou l'eau. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour minimiser l'étendue de la contamination dans l'environnement.

Déversement, fuite ou dégagement : Absorber la matière renversée à l'aide d'une matière absorbante convenable. Laver d'abord les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, puis absorber la matière à l'aide d'un absorbant. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer comme il convient. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

Produits chimiques de désactivation : Inconnus.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Méthodes de manipulation : N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle convenable. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser. La matière renversée peut être glissante; nettoyer immédiatement le déversement avant de marcher dans la zone de déversement.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Garder les contenants fermés. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Température d'entreposage : Craint le gel.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : Lunettes protectrices contre les agents chimiques. L'usage d'un écran facial est encouragé.

Protection de la peau : Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables.

Protection respiratoire : En cas de conditions de brouillard, porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA pour les vapeurs organiques.

Équipement de protection supplémentaire : Bassin oculaire et douche.

Vérifications techniques : Assurer une extraction d'air local ou une ventilation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide rouge transparent.

Odeur : Odeur grasseuse.

Poids volumique apparent : 1,06.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible.

Solubilité (eau) : Soluble.

Solubilité (autre) : Aucune donnée.

pH : 10,0 à 11,0.

% volatile : < 2,0 %.

Taux d'évaporation : Aucune donnée.

Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) : Aucune donnée.

Densité de vapeur (air=1) : Aucune donnée.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Les températures extrêmes et la flamme nue.

Matières incompatibles : Les oxydants et acides forts peuvent provoquer des réactions.

Produit(s) de décomposition dangereux : La combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone et d'autres matières asphyxiantes.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : L'exposition excessive aux vapeurs ou au brouillard de pulvérisation peut causer une irritation respiratoire.

Contact avec la peau : Peut causer une irritation de la peau et des brûlures. Une dermatite existante risque d'être exacerbée.

Contact avec les yeux : Le contact direct avec les yeux peut causer des brûlures et une irritation. Empêcher le produit d'entrer en contact avec les yeux.

Ingestion : Peut causer une douleur à type de brûlure dans la bouche, la gorge et l'abdomen, de même qu'une toux et la constriction de la gorge, suivi de la nausée, le vomissement et la diarrhée.

Les effets potentiels de la surexposition cités ci-dessus sont fondés sur des données réelles, des résultats d'études menées sur des compositions semblables, des données sur les composantes et une évaluation du produit par des experts.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Renseignements écotoxicologiques : Le produit concentré peut tuer les plantes ou ralentir leur vitesse de croissance. Peut tuer les poissons et les animaux sauvages.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les rivières.

13. ÉLIMINATION

Élimination du contenant : Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser. Rincer le contenant trois fois (ou l'équivalent) et ajouter les rinçures dans le réservoir de pulvérisation. Si possible, offrir le contenant en vu de son recyclage ou le perforer et l'éliminer dans un dépotoir, ou selon une autre méthode approuvée par les autorités locales.

Élimination des déchets : Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

14. TRANSPORT

Classification canadienne pour le TMD : Non réglementé.

Téléphone d'urgence transport : 613-787-5620.

15. RÉGLEMENTATION

Classification et règlements (SIMDUT) : D2B.

Classement des dangers selon la NFPA : Incendie : 1; Santé : 2; Réactivité : 0.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

Rédaction : Norac Concepts Inc.
Service technique